



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 12 mars 2021

OBJET : GRANDS PROJETS D'AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN - GRANDALPE – Secteur opérationnel Grand'Place : Approbation de l'Avant-projet du réaménagement des espaces publics, autorisation du Président à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre fixant le forfait de rémunération définitif

Rapporteur : Sylvain LAVAL
Renzo SULLI

Délibération n°

PROJET

Les rapporteurs Sylvain LAVAL;Renzo SULLI;
Donnent lecture du rapport suivant,

OBJET : GRANDS PROJETS D'AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN - GRANDALPE – Secteur opérationnel Grand'Place : Approbation de l'Avant-projet du réaménagement des espaces publics, autorisation du Président à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre fixant le forfait de rémunération définitif

Exposé des motifs

Le projet GRANDALPE s'inscrit dans la trajectoire de transition de la Métropole, vers un territoire décarboné, engagé en faveur de la transition énergétique pour une meilleure qualité de l'air, pour la préservation des espaces naturels et agricoles. Un territoire qui s'engage pleinement dans un développement inclusif, durable et résilient. Enfin un territoire qui se développe fortement avec ses territoires voisins à l'échelle du « grand territoire » et qui rayonne au-delà.

La première étape opérationnelle est en cours et porte sur la réalisation des espaces publics du secteur de Grand'Place, objet de la présente délibération.

Par délibération du 6 juillet 2018, le Conseil métropolitain a identifié la nécessité d'engager un projet de requalification des espaces publics autour du centre commercial de Grand'Place, et défini les objectifs du projet suivants :

- Requalifier les axes de circulation suivants situés sur les communes de Grenoble et d'Echirolles, au droit du projet : avenue de l'Europe, avenue Edmond Esmonin, avenue Marie Reynoard, avenue Salvador Allende, rue Jean Vilar, en adaptant les caractéristiques routières de ces voies au profit d'un meilleur partage de l'espace public entre piétons, cycles, transports en commun, automobiles, continuité verte entre les parcs,
- Envisager la démolition de l'ouvrage d'art « autopont Marie Reynoard » en proposant un espace public qualitatif aux usages multiples, participant à la liaison entre les parcs des Villeneuves,
- Ouvrir l'îlot urbain constitué par le centre commercial en créant une liaison Nord-Sud, améliorer les liaisons entre les Granges Nord et le Village Olympique,
- Créer des perméabilités transversales pour les modes actifs sur les axes routiers majeurs,
- Assurer une intégration urbaine et paysagère qualitative du centre commercial, en accompagnant sa requalification et en favorisant son ouverture sur l'espace public,
- Etudier l'option de suppression de la passerelle reliant le centre commercial à la place de Valmy, en tenant compte des enjeux de liaisons piétonnes,
- Plus généralement, décliner les orientations du guide métropolitain des espaces publics et de la voirie : partager l'espace public en faveur des mobilités actives et des transports en commun, conforter les pôles de vie, garantir la place de la nature et prendre soin de l'environnement, cultiver la diversité des territoires et faire mieux avec moins.

Le projet a fait l'objet d'une démarche de concertation dont le bilan a été approuvé par délibération le 28 septembre 2018. Le Conseil métropolitain a le même jour, approuvé le programme d'équipements publics dont le coût prévisionnel intégrant acquisitions foncières et honoraires a été estimé à 8,5 millions d'euros HT, et approuvé une convention de projet urbain partenarial avec le groupe Klépierre, propriétaire du centre commercial de

Grand'Place. Cette convention, signée le 3 octobre 2018, prévoit une participation du groupe Klépierre au coût des équipements publics de 2 945K€, soit 35%.

Conformément aux termes de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine relatif au projet global Cours de l'Europe / Centralité Sud approuvé par délibération du 25 mai 2018, dont le lot 1 (missions principales) a été attribué au groupement AKTIS / TRANSITEC / WSP / WZA / SKALLIANS, la Métropole a notifié le 5 mars 2019, un marché subséquent de mission complète de maîtrise d'œuvre n° 2019-059 (démolition et espaces publics) au groupement AKTIS/TRANSITEC/WSP pour un montant de 499 596,28 € HT, porté par avenant n°1 à 546 646,28€ HT, par délibération du 7 février 2020, afin d'intégrer des compléments programmatiques consolidés ainsi que le parti d'aménagement urbain et paysager.

Ce marché subséquent prévoit l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation du programme d'équipements publics du secteur opérationnel Grand'Place faisant l'objet du projet urbain partenarial.

Les études d'avant-projet conduites en 2020 ont permis d'aboutir, suite à une démarche de travail itérative avec les communes de Grenoble et d'Echirolles à un projet ambitieux et qualitatif.

La présente délibération a pour objet de :

- Approuver l'Avant-projet des espaces publics du secteur Grand'Place ;
- Fixer par avenant le forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre ;
- Intégrer des raccordements nécessaires à l'opération et valider le principe d'un marché subséquent de maîtrise d'œuvre complémentaire pour lancer les études nécessaires à leur réalisation.

Approbation de l'Avant-projet d'aménagement des espaces publics Grand'Place

Les études d'avant-projet réalisées en 2020 ont conduit, lors du comité opérationnel du 21 janvier 2021 tenu en présence des élus des Villes de Grenoble, Eybens et d'Echirolles, à la validation des aménagements suivants :

- Création du nouveau mail entre les centres commerciaux Carrefour et Grand Place en lieu et place de l'autopont dont la démolition démarrera à l'été 2021 ;
- Création d'une piste cycles bidirectionnelle et d'un trottoir piéton sur l'avenue S. Allende et sur l'amorce de la rue J. Vilar ;
- Aménagement en lieu et place de la passerelle Picardie d'un espace piéton confortable, sécurisé, et accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- Préfiguration de la future Grande Place entre le bâtiment Prémalliance et le futur bâtiment de Grand'Place ;
- Réorganisation et réduction des voiries de circulation sur le cours de l'Europe et sur l'avenue M. Reynoard ;
- Création d'un site propre bus sur le cours de l'Europe en partie centrale au niveau de la future grande place puis au Nord sur la partie Ouest du cours de l'Europe ;
- Réaménagement du carrefour Europe/Reynoard en lien avec la réorganisation fonctionnelle des voiries du Cours de l'Europe ;
- Réaménagement de l'avenue M. Reynoard entre le carrefour Trois quartiers/ Reynoard et le carrefour Europe/Reynoard incluant la suppression de la contre allée Ouest et la requalification de la contre-allée Est ;
- Aménagement du parvis de la piscine des Dauphins et suppression de la contre allée Sud ;

- Création d'une piste bidirectionnelle cycles Nord-Sud côté Ouest de l'Avenue M. Reynoard et du nouveau mail et de l'amorce de la rue J. Vilar ;
- Création d'une piste bidirectionnelle cycles Est-Ouest côté Nord du cours de l'Europe entre le pôle d'échange multimodal Grand'Place et le parvis de la piscine ;

Ce premier projet opérationnel au cœur de GRANDALPE a été conçu dans la philosophie de la Ville Parc telle que portée par le Plan local d'urbanisme intercommunal, affirmant la présence de la nature en ville aujourd'hui peu présente dans ce secteur très routier.

La végétalisation, la désimperméabilisation et l'infiltration des eaux pluviales sont trois piliers majeurs qui ont guidé le dessin du projet. La place de la voiture est fortement réduite en faveur de cheminements doux confortables et qualitatifs dédiés au piéton et au cycle.

Ces enjeux environnementaux et sociétaux qui se traduisent finement dans le projet visent à améliorer la qualité de vie et l'attractivité du secteur, s'inscrivent pleinement dans l'ambition environnementale de GRANDALPE.

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue de l'avant-projet s'élève 5 745 915.60 € HT, montant sur lequel s'engage le maître d'œuvre en application de l'article 7.2 du CCAP.

Il est donc proposé d'approuver l'avant-projet de requalification des espaces publics du secteur de Grand'Place, permettant l'engagement des études Projet.

La maîtrise d'ouvrage relative aux compétences communales (en particulier le génie civil relatif à l'éclairage, les plantations basses) et à la compétence transports en commun, sera déléguée par les Villes de Grenoble et d'Echirolles ainsi que par le SMMAG à Grenoble Alpes Métropole.

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage sera établie, détaillant le plan de financement de l'opération (répartition du coût des travaux et des honoraires), le planning prévisionnel de l'opération ainsi que les modalités de sa mise en œuvre, pour chacun des partenaires du projet.

La Métropole réalisera également des travaux d'aménagement pour le compte de Klépierre sur l'emprise foncière privée des futures terrasses de restaurants le long de la façade Nord du nouveau centre commercial Grand' Place. La réalisation de ces travaux, délégués par Klépierre à la Métropole dans un objectif de cohérence de mise en œuvre technique, fera l'objet d'une convention financière spécifique prévoyant la refacturation de ces travaux et des honoraires associés à Klépierre.

Au stade des études avant-projet, le coût d'opération (travaux et honoraires) s'élève à 7 722 510.57€ TTC, répartis prévisionnellement entre les partenaires ainsi :

Grenoble Alpes Métropole	6 212 998.23€ TTC
Ville de Grenoble	796 258.55€ TTC
Ville d'Echirolles	316 445.61€ TTC
SMMAG	211 370.99€ TTC
Klépierre (emprise privée des terrasses)	185 437.19€ TTC

Fixation du forfait définitif de maîtrise d'œuvre

Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, qu'il convient de valider par avenant, est fixé à 579 971.28 € HT. Ce forfait intègre des suppléments d'études en phase Avant-projet qui ont porté sur des éléments de programme nouveaux issus de demandes de la maîtrise d'ouvrage.

Cet avenant n°2 au marché subséquent de maîtrise d'œuvre, qui a reçu un avis favorable de la commission d'appel d'offres du 23 février 2021, représente une augmentation de 6.68% du montant global du marché initial, en application de la clause de réexamen prévue au marché. L'avenant n°1 notifié en février 2020, représentait une augmentation de 9,4 %, portant le cumul à 16.08% d'augmentation par rapport au marché initial.

Raccordements nécessaires au PUP Grand'Place

La mise en œuvre des éléments de programme du projet des espaces publics Grand'Place rend nécessaire la réalisation d'aménagements complémentaires au périmètre du projet, pour des raisons fonctionnelles. Ces aménagements intitulés « raccordements » portent sur :

- Prolongement du site propre bus au nord du cours de l'Europe jusqu'au giratoire Pierre & Marie Curie (aménagement provisoire);
- Prolongement de la piste cycles bidirectionnelle jusqu'au giratoire Pierre & Marie Curie (aménagement provisoire) ;
- Prolongement du réaménagement du trottoir Sud du Cours de l'Europe (côté parking Carrefour) jusqu'à la traversée piétonne Village Olympique (aménagement définitif) ;
- Prolongement de la piste cycles bidirectionnelle au nord du pôle d'échanges multimodal Grand'Place entre la future grande place et le giratoire Innsbruck (aménagement provisoire) ;
- Prolongement de la piste cycles bidirectionnelle à l'Est de la rue S. Allende jusqu'au l'avenue d'Innsbruck (aménagement provisoire) ;

Ces raccordements validés lors du Comité opérationnel GRANDALPE du 21 janvier 2021 ont fait l'objet d'une Etude Préliminaire. L'estimation du coût de ces travaux à ce stade s'élève à 1 248 000€ HT (hors honoraires).

Ces raccordements, pour rendre possible le projet des espaces publics du secteur Grand'Place, doivent être intégrés dans le planning opérationnel global.

Il convient donc d'engager les études complètes de maîtrise d'œuvre (AVP à AOR) qui permettront leur réalisation.

Du fait des fortes imbrications entre ces raccordements et le projet des espaces publics Grand'Place, cette mission de maîtrise d'œuvre s'inscrit dans l'accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine relatif au projet global Cours de l'Europe / Centralité Sud. Il est donc proposé d'engager une consultation pour la mise en œuvre d'un marché subséquent de maîtrise d'œuvre complémentaire.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole» ;

Vu la délibération du 25 mai 2018

Vu la délibération du 6 juillet 2018 ;

Vu la délibération du 28 septembre 2018

Vu la délibération du 7 février 2020

Après examen de la Commission Services publics de proximité du 26 février 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve l'avant-projet des espaces publics du secteur Grand'Place dont le montant prévisionnel définitif des travaux est estimé à 5 745 915,60 € HT et dont le plan figure en annexe n°1;

- Approuve l'avenant n°2 au marché subséquent de maîtrise d'œuvre n° 2019-05 pour un montant de 579 971,28 € HT, figurant en annexe n°2 ;
- Approuve le principe d'engager la réalisation des raccordements fonctionnels nécessaires à la mise en œuvre du projet des espaces publics du secteur Grand'Place dont le plan figure en annexe n°3 et d'inscrire les crédits correspondants au budget principal.